



12ème colloque de l'Association de comptabilité nationale Paris, 4-6 juin 2008

**Session n° 2
La révision 2008 du SCN 1993**

La mise à jour du SCN 1993 - Commentaire
André VANOLI
Association de comptabilité nationale

Résumé

La mise à jour du système conceptuel de la comptabilité nationale centrale décrit dans le SCN 1993/SEC 1995 n'a pas porté sur le cadre comptable lui-même. Les adaptations, bienvenues, aux évolutions économiques ont porté en premier lieu sur la question des actifs incorporels, et en particulier celle du traitement des dépenses de Recherche-Développement. Conceptuellement, il faudrait distinguer, ce que ne fait pas le SCN, les dépenses visant la constitution d'actifs incorporels originaux et la valeur des actifs éventuellement constitués. Les adaptations ont porté en second lieu sur les questions financières au sens large.

Il est dommage en revanche que certaines questions très importantes n'aient pas été approfondies : le traitement des intérêts en relation avec l'inflation, celui de l'extraction de ressources naturelles non renouvelables, la question des services de la sphère marchande apparemment gratuits et le concept de variation du niveau général des prix.

Dans le même temps, d'autres ont donné lieu à des décisions regrettables (l'inclusion des dépenses d'armement dans la FBCF) ou insuffisamment étudiées (le recul de l'importance accordée aux aspects techniques de la production, au profit d'aspects financiers ou de propriété, en relation avec la mondialisation et la nécessité de revisiter la conception des tableaux entrées-sorties).

La stratégie de la mise à jour/révision est questionnée et quelques suggestions alternatives sont formulées.

Enfin, le texte rappelle brièvement les débats auxquels ont été mêlés les comptables nationaux dans les années soixante-dix sur la mesure du bien-être et à partir de la fin des années quatre-vingt sur les relations entre l'économie et l'environnement. Dans ce contexte, les efforts nécessaires pour rendre compte d'une réalité économique en transformation rapide, et plus difficile à observer et mesurer que dans le passé, n'ont pas perdu leur pertinence, même lorsque l'on souhaite aller "beyond GDP". Dans ce cadre, la question des relations entre l'observation, la comptabilité nationale et la théorie économique devrait être approfondie.

Summary

In the updating of the 1993 SNA/ESA 1995, the accounting framework was not discussed again.

Welcomed adaptations to economic changes firstly dealt with the issue of intangible assets, particularly R & D expenditures. Conceptually, a distinction should be drawn between expenditures aiming at the creation of original intangible assets and the actual value of the possibly resulting assets. Also financial issues, widely understood, were positively elaborated.

Unfortunately certain very important issues were not dealt with : interest and inflation, the extraction of non-renewable natural resources, the apparently free services provided in the context of market activities, and the concept of changes in the general price level.

Certain decisions are judged regrettable (the inclusion of military durables expenditures in GFCF) or superficially analysed (the decline in the emphasis given to technical aspects of production versus financial or property rights characteristics, in relation with globalization and the need for a thorough re-examination of the whole issue of input-output tables).

The updating/revision strategy is questioned and some alternative suggestions are presented.

Finally, the paper briefly recalls the debates to which national accountants participated during the seventies on the measurement of welfare and since the last eighties on the relationship between the economy and the natural environment. In this context, efforts necessary in order to describe a rapidly changing economic reality, more difficult to observe and measure than some decades earlier, did not lose their relevance. This is true even when people are mainly interested in going "beyond GDP". In this connection, the relationship between observation, national accounting and economic theory deserves special scrutiny.

1 Introduction

1. La mise à jour du SCN 1993 (celle du SEC 1995 va suivre, normalement identique à quelques détails près) concerne le cadre (ou système) central de comptabilité nationale. Celui-ci ne comprend ni les comptes satellites, ni les systèmes intermédiaires à la française, ni d'éventuels autres éléments complémentaires. Le système central constitue une représentation quantitative en termes monétaires, complètement intégrée et cohérente, des activités économiques correspondant au champ retenu. Il serait plus rigoureux de parler de comptabilité économique nationale comme on le faisait parfois dans les années cinquante et soixante. Au tournant des années quarante et cinquante, on a hésité entre les expressions "comptabilité économique" et "comptabilité sociale" pour qualifier le même contenu. La seconde expression voulait seulement dire comptabilité de la Nation ou de la Société dans son ensemble. Elle présentait un risque d'ambiguïté avec l'idée de "comptes sociaux" et a été assez vite abandonnée. Néanmoins le risque d'ambiguïté s'est vérifié avec l'élaboration ultérieure de "matrices de comptabilité sociale" qui sont des matrices de comptabilité nationale.

2. Le champ retenu pour le cadre central est en partie conventionnel. Il est en général délimité principalement par le concept de production adopté. Aujourd'hui, il couvre en pratique les activités marchandes (avec des prix pour la production et ses facteurs) et les activités non marchandes monétaires (pas de prix pour la production, mais des prix pour les facteurs qui sont "acquis sur le marché"). La convention pratique la plus notable est celle qui exclut les activités ménagères non salariées et les activités bénévoles bien que celles-ci remplissent le critère général, celui de l'échange potentiel, qui caractérise la production au sens du SCN.

3. La manière de représenter les activités correspondant au champ retenu comporte davantage de conventions que la délimitation du champ lui-même. Comme toute comptabilité, la comptabilité nationale détermine un ensemble assez complexe de catégories et de règles qui vont façonner la représentation qu'elle donne des activités économiques et leur mesure. L'ensemble de ces catégories et de ces règles constitue le Système conceptuel de la comptabilité nationale centrale.

4. Trois grandes vagues d'élaboration conceptuelle (le terme est pris au sens large) ont pris place au siècle dernier : au début des années cinquante (SCN 1952), dans la seconde partie des années soixante (SCN 1968, SEC 1970), enfin dans la seconde partie des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt dix (SCN 1993, SEC 1995). Un observateur superficiel des courts manuels internationaux du début des années cinquante et de ceux, beaucoup plus développés, de la fin du siècle pourrait se demander si l'objectif poursuivi à ces divers moments était bien le même, tant la matière présentée aujourd'hui lui semblerait étendue et diverse.

5. Ces grandes phases d'élaboration conceptuelle servent à la fois à absorber et normaliser internationalement des développements résultant de travaux nationaux (venant des services statistiques eux-mêmes ou de divers milieux, notamment académiques) et à organiser des réflexions conjointes en vue de résoudre certaines questions nouvelles ou pendantes.

6. Grosso modo deux buts principaux ont été visés au cours du temps. D'une part, il s'agissait de réaliser effectivement ce qui était en germe dans les idées initiales. De manière rapide on peut dire qu'on voulait passer d'un schéma de départ simplifié montrant les interrelations entre les grands agrégats de la production, du revenu et de la dépense à une représentation comptable complète de la vie économique. Dans une large mesure, il s'est agi d'un mouvement endogène d'élaboration progressive "du meilleur cadre comptable possible". D'autre part, il fallait fournir une représentation comptable adéquate, quoique insérée dans un cadre macroéconomique cohérent, d'activités économiques en transformation et dont l'évolution ne dépendait pas des statisticiens. En outre, les attentes de la société à l'égard de la comptabilité nationale et plus généralement du système d'information statistique se sont modifiées au cours du temps, à la fois en termes de changements des pondérations attachées à la demande de résultats de divers types et sous la forme d'apparitions de préoccupations de type nouveau. Enfin, l'ouverture d'une phase de révision du cadre comptable donne l'occasion aux spécialistes qui y participent de proposer nombre de modifications sur des questions dont la solution ne leur plaît pas.

7. Combinées, les considérations qui précèdent expliquent sans surprise que l'élaboration d'une nouvelle version du SCN/SEC soit une opération qui s'étend sur une assez longue période, couvre de nombreuses questions, souvent complexes, et se traduit par un produit final qui peut décontenancer non seulement les utilisateurs de comptes nationaux, mais aussi, de manière non rare, certains de leurs producteurs eux-mêmes. La mise à jour du SCN 1993 n'échappe pas à la règle, même si au départ il lui était assigné un objectif relativement modeste (je reviendrai plus loin sur cet aspect de "gouvernance", comme on dit de nos jours). C'est dans le contexte de ce qui précède que je commenterai quelques points de la mise à jour/révision qui s'achève.

8. Deux remarques préliminaires sont nécessaires. Je n'ai pas lu les projets de chapitres, bien qu'une moitié d'entre eux soient dans des versions proches du texte définitif du nouveau "livre bleu". Celui-ci d'ailleurs comprendra plus de chapitres et sera sensiblement plus long que les 711 pages de l'édition anglaise (773 en français) du volume de 1993. J'ai préféré attendre la version définitive complète. D'autre part, pour la première fois depuis plus de quarante ans, je dois commenter le résultat d'un processus que je n'ai pas suivi de l'intérieur, même si je lui ai prêté, de l'extérieur, une certaine attention. J'interviens donc comme un observateur placé dans une position un peu bizarre.

2 Cadre comptable inchangé

9. A la différence des opérations antérieures, la présente mise à jour n'a pas du tout porté sur le cadre comptable lui-même (il s'agit toujours ici, du cadre central). Cela ne veut pas dire que ce cadre n'est pas perfectible ou que des alternatives ne puissent être imaginées, mais on peut considérer que par rapport aux visées initiales des années quarante et cinquante il a atteint un état d'achèvement considéré dans l'ensemble comme satisfaisant. En tout cas, pour le moment, il s'agit plutôt de bien l'assimiler que de le modifier. En effet, il n'est pas sûr que ce soit déjà tout à fait le cas. La maîtrise du jeu comptable n'est souvent pas complète, notamment pour ce qui concerne l'un des nouveaux comptes d'accumulation introduits par le SCN 1993, le compte des autres changements de volume des actifs, bien que sa compréhension ait peu à peu progressé. Soit dit en passant ce compte appelle encore de nombreuses réflexions. Par exemple, la distinction entre les variations de prix relatifs des actifs enregistrées dans le compte d'accumulation et les autres changements de volume des actifs qui figurent dans le compte éponyme ne paraît pas entièrement clarifiée. Ou encore, le jeu de ce compte combiné avec l'introduction d'une unité institutionnelle virtuelle jouant le rôle d'écran aurait pu permettre de résoudre la contradiction entre la règle d'enregistrement des actifs/passifs financiers détenus pour la même valeur chez le créancier et le débiteur dans les comptes nationaux et la nécessité analytique de comptabiliser la dépréciation des créances bancaires douteuses. Plus généralement, les autres comptes d'accumulation (compte des autres changements de volume et compte de réévaluation) sont essentiels pour comprendre les relations entre la notion de revenu des comptes nationaux (comptes courants) et les notions de revenu de la théorie économique d'une part, de la comptabilité d'entreprise de l'autre qui tendent à intégrer dans le revenu tout ou partie des gains/pertes en capital que les autres comptes d'accumulation enregistrent.

3 Adaptations bienvenues aux évolutions économiques

3.1 Les actifs incorporels

10. J'en viens aux changements introduits pour s'adapter, ou mieux s'adapter aux réalités économiques évolutives. Un des thèmes principaux de la mise à jour concerne les actifs incorporels et ce qui est souvent appelé l'investissement immatériel. Conceptuellement, l'innovation principale a été introduite par le SCN 1993 qui a fait sauter le verrou antérieur selon lequel seuls les biens étaient susceptibles d'accumulation du capital tandis que les services ne le pouvaient pas directement (bien sûr, des services entraînent dans la consommation intermédiaire des branches productrices de biens d'équipement). La mise à jour a visé d'une part à préciser le traitement d'opérations liées aux catégories d'actifs incorporels reconnues par le SCN 1993 (originaux littéraires et artistiques et leurs copies, bases de données, baux et licences d'utilisation d'actifs, fonds de commerce), d'autre part à s'interroger à nouveau sur le traitement des dépenses de recherche-développement que la préparation du SCN 1993 avait finalement laissées hors du champ de la formation de capital fixe (après les y avoir introduites dans un premier temps).

11. Des réflexions approfondies ont permis de préciser nombre d'aspects du premier groupe de questions ci-dessus et dans l'ensemble de manière satisfaisante. Il reste des points à préciser ultérieurement. En particulier, la question de l'amortissement (amortization) d'actifs incorporels non produits (licences de téléphone mobile) semble être restée en suspens. On peut se demander si la question a été bien posée en termes d'actifs incorporels non produits. Pourquoi ne pas avoir suivi une approche plus simple en termes de paiement d'avance d'un flux de loyers annuels pour la location d'un actif analogue à la terre ?

12. Surprenants en revanche ont été les intenses débats qui ont porté à nouveau sur les dépenses de R-D. Une fois de plus, après une première phase d'accord assez général sur leur comptabilisation en FBCF, on a frôlé le quasi-désaccord pour aboutir finalement, heureusement, à une sorte de quasi-accord. En gros, après une phase d'expérimentation du traitement en FBCF dans un compte satellite on l'introduira très probablement dans le cadre central lui-même (procédure analogue à celle qui a été suivie en Europe pour les services d'intermédiation financière indirectement mesurés après l'adoption du SCN 1993/SEC 1995). La question principale posée par ces débats est celle de la relation entre les activités de R-D et la constitution d'actifs en résultant éventuellement. Toute activité/dépense de R-D n'aboutit pas nécessairement à la constitution d'un actif incorporel de valeur équivalente et qui, de surcroît, soit identifiable. Dans une période donnée on sait mesurer la dépense, mais en général pas l'actif éventuellement constitué.

13. Le problème se pose, semble-t-il, de manière plus générale pour les dépenses qui visent la constitution d'actifs incorporels originaux. En simplifiant, on peut dire que l'on est dans le domaine de la création. On cherche à concevoir un actif nouveau qu'il s'agisse d'un film, d'un logiciel, d'une base de données, d'un bien, d'un service, d'un procédé, d'une connaissance, etc...., c'est-à-dire d'un objet (dans un sens très général du terme) innovant. L'effort de création peut aboutir ou ne pas aboutir. Il peut se situer dans le domaine de l'aléatoire. Par exemple, les grandes firmes cinématographiques produisent un certain nombre de films. Sur la durée certains marchent bien, d'autres pas. Les risques sont approximativement calculables. L'effort de création peut se situer en revanche plutôt dans l'incertain, en particulier dans les périodes d'innovation technologique forte. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication en fournissent des exemples.

14. Dans tous ces cas, il paraît nécessaire d'introduire une distinction conceptuelle de principe entre dépense d'investissement (au sens plutôt français du terme) et constitution effective d'actif. Une telle distinction est importante à tous les niveaux même si elle l'est encore plus au niveau microéconomique qu'au niveau macroéconomique. Des phénomènes de rentes d'innovation apparaissent ("le gagnant emporte tout"), pouvant se conjuguer ensuite avec des rentes de situation (le gagnant fait obstacle à l'entrée de concurrents). En conséquence, valeur de la dépense d'investissement et valeur de l'actif éventuellement constitué peuvent être sensiblement disjointes.

15. Comment traduire ceci en principe en comptabilité nationale ? Pour les activités visant la création d'originaux au sens large retenu ci-dessus, il conviendrait idéalement :

- dans la période où intervient l'activité de recherche/dépense, parler non pas de formation de capital fixe mais de dépense de FBCF, comptabiliser cette dépense dans le compte de capital et inscrire provisoirement dans le compte de patrimoine un actif de montant équivalent (micro, macro) ;

- dans les périodes suivantes, lorsque la constitution effective d'actifs peut être constatée et mesurée, ajuster les comptes de patrimoine des agents économiques concernés et faire intervenir le compte des autres changements de volume des actifs, positivement pour ceux qui ont réussi, négativement pour ceux qui ont connu l'insuccès. Macro économiquement ces flux positifs et négatifs se compensent, sans nécessairement s'équilibrer. On voit qu'on touche là un aspect des questions soulevées par le traitement des gains en capital. Faut-il chercher à réintroduire rétrospectivement le solde des ajustements ci-dessus dans la production de la période de recherche/dépense ? Ou faut-il l'inclure d'une manière ou d'une autre dans le revenu de la période où ces ajustements sont observés, donnant ainsi la primauté à l'optique de la variation du patrimoine sur celle de la production ? Ou encore maintenir une différence entre le revenu de la CN et celui de la comptabilité d'entreprise, comme le fait traditionnellement le SCN/SEC ?

16. L'acquisition de "copies", qu'il s'agisse de copies d'actifs incorporels originaux constituant elles-mêmes des actifs incorporels ou de "copies" d'originaux intégrées dans des actifs corporels (le modèle sous-jacent), ne pose pas le même problème. Dans ce cas, on est dans le cadre classique du choix des investissements. Les "copies" entrent dans des combinaisons d'actifs productifs à leur valeur d'acquisition. Les erreurs éventuelles d'investissement se traduisent ensuite par une productivité des facteurs inférieure à la normale, etc...

3.2 *Les questions financières*

17. Deuxième groupe de questions traitées dans la mise à jour : les questions financières (au sens large). J'en parlerai peu, car une communication leur est consacrée par Dominique Durant. Elles ont concerné soit des questions qui jalonnent pratiquement toute l'histoire de la CN, soit au contraire des questions nouvelles ou fortement renouvelées. Parmi les premières figurent depuis longtemps la définition et la mesure des services d'assurance d'un côté, celles des services d'intermédiation financières de l'autre. Pendant la mise à jour on a, pour les services d'assurance, retenu un traitement qui prend bien en compte l'occurrence de sinistres exceptionnels dus à des catastrophes naturelles ou technologiques. Pour les services financiers, on a amélioré la mesure de leur production et de leur répartition entre les utilisateurs. Reste encore en suspens l'éventuelle prise en compte dans cette mesure de gains ou pertes de détention.

18. Parmi les questions nouvelles, une a fait aisément l'objet d'un consensus, celle relative au traitement des options sur actions accordées à titre de rémunération à des dirigeants d'entreprises. L'adoption d'une norme internationale de comptabilité d'entreprise a facilité l'exercice. En revanche, la question des engagements de retraite assumés par des employeurs, si elle n'a pas soulevé de difficultés pour les employeurs privés, a provoqué une tempête lorsqu'il s'est agi des engagements de retraite des administrations publiques en l'absence de fonds de pension constitués. Je n'entrerai pas ici dans le débat, la question principale portant sur l'existence ou non d'une différence de nature entre des engagements des employeurs privés et des engagements de la puissance publique, laquelle a la capacité de changer la règle du jeu au cours du temps. Les implications pour l'Europe étaient si importantes en termes de niveau de la dette publique et du déficit qu'on peut comprendre assez facilement qu'un compromis empirique autant politique que technique ait été finalement nécessaire.

19. En relation avec ce qui précède, il est intéressant de souligner, à propos de la notion d'obligation en CN, un changement significatif de perspective. Jusqu'au SCN 1993 inclus, lequel a bien explicité la règle, la question débattue était de savoir à quel moment les opérations économiques retracées en CN devaient être enregistrées, la conclusion étant le moment de la naissance, de la transformation ou de l'extinction des droits et obligations à l'origine desquels ces opérations intervenaient. Cette règle demeure, mais elle s'est trouvée complétée par une sorte de corollaire implicite : dès lors

qu'apparaissent, etc..., des droits et obligations économiques, les phénomènes qui les font naître doivent être enregistrés dans les opérations (et en conséquence les patrimoines) enregistrées par la CN.

20. Une illustration de cette règle concerne les coûts de démantèlement d'installations industrielles et de remise en état (dépollution notamment) des sites sur lesquels elles ont pris place. Le cas le plus connu est celui des installations nucléaires. Il est considéré que l'obligation de démanteler et remettre en état naît pendant la durée de l'exploitation. Dans la dernière partie de celle-ci, les obligations à ce titre dépassent la valeur résiduelle des actifs industriels, si bien qu'au moment de la cessation de l'exploitation la valeur globale des actifs industriels concernés est devenue fortement négative pour un montant égal aux coûts de démantèlement et de remise en état qui vont devoir être supportés. Pendant la durée de l'exploitation, la consommation de capital fixe inclut chaque année le montant des provisions pour démantèlement et remise en état à constituer. On voit ainsi, dans le cas sous revue, apparaître des engagements de long terme qui ne correspondent pas à la notion habituelle d'obligation financière. L'entité qui les supporte est engagée/endettée vis-à-vis de la Société et (ou) de la Nature.

4 Questions importantes négligées

21. La mise à jour a ainsi porté sur de nombreuses questions importantes soulevées par l'évolution économique ou mal ou incomplètement résolues auparavant. En revanche, elle n'a pas pu réexaminé ou l'a fait de manière tout à fait insuffisante certains problèmes de grande portée jusqu'ici également non résolus. Il y en a, me semble-t-il, quatre (je me situe toujours ici dans le cadre du système central) : intérêts et inflation , extraction de ressources naturelles non renouvelables, services de la sphère marchande apparemment gratuits, enfin concept de variation du niveau général des prix.

4.1 Inflation et traitement des intérêts

22. Inflation et traitement des intérêts d'abord. Il est admis depuis longtemps qu'inscrire les intérêts nominaux dans les comptes courants (la séquence des comptes courants, dans le SCN/SEC, va du compte de production au compte d'utilisation du revenu, avec pour solde général l'épargne) ne constitue pas un traitement convenable dès lors que la hausse du niveau général des prix déprécie le principal des créances monétaires détenues (et réciproquement celui des dettes monétaires encourues). Conceptuellement, le problème se pose dès qu'il y a variation du niveau général des prix (augmentation dans la presque totalité des cas, mais l'hypothèse de baisse de ce niveau peut s'inscrire dans l'analyse). Les intérêts comprennent en général un élément de compensation pour l'inflation qui ne devrait pas constituer un revenu courant. Le problème devient d'autant plus aigu que l'inflation est forte. C'est alors que l'on s'en préoccupe. L'alerte passée, lorsque l'inflation redevient

modérée (au moins dans les pays développés, tant pis pour les autres !), on revient en général au "business as usual". J'ai personnellement beaucoup réfléchi à la question pendant la préparation du SCN 1993, sur la base notamment de l'expérience des pays d'Amérique latine qui ont connu longtemps une forte inflation. Ceci a finalement abouti à la présentation dans le SCN 1993 d'un possible traitement alternatif pour les situations d'inflation "significative" (les discussions avaient porté sur la haute inflation). "Possible" voulait dire dans ce cas "non introduit dans le cadre central", c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'une recommandation. Ce traitement alternatif était cependant conçu pour application éventuelle dans le cadre du système central de comptabilité nationale et de ses règles du moment. De ce fait, il ne préconisait pas d'appliquer dans les comptes courants la notion habituelle chez les économistes d'intérêts réels ($\text{taux d'intérêt réel} = \text{taux d'intérêt nominal} - \text{taux, généralement le taux attendu, d'inflation}$). Il proposait de déduire des intérêts nominaux l'élément de compensation **effective** contre l'inflation que ceux-ci contiennent et qui est égal au plus au montant des intérêts nominaux eux-mêmes. Cet élément de compensation effective contre l'inflation peut résulter de l'application de mécanismes explicites d'indexation ou d'un mécanisme implicite d'ajustement par le truchement des intérêts nominaux. Cette présentation sommaire peut être complétée en se référant à la présentation assez complète que contient "Une histoire de la comptabilité nationale" (p. 413-418, en particulier l'encadré 59). Les questions soulevées sont difficiles et controversées. Une certaine attention leur a été portée à nouveau pendant la mise à jour du SCN 1993. Aucun progrès n'a été réalisé, semble-t-il. Comme une inflation plus forte est réapparue récemment dans le monde entier, gageons que le problème va redevenir bientôt d'actualité.

4.2 *Extraction de ressources naturelles non renouvelables marchandes*

23. Autre problème lancinant, quoique depuis moins longtemps, le traitement de l'extraction de ressources naturelles non renouvelables marchandes. Il est à mon sens anormal que l'on continue à inclure dans le produit intérieur brut des pays extracteurs, en particulier de pétrole brut, la valeur totale des quantités extraites alors que la valeur intrinsèque de la ressource, que l'on mesure en général par la rente, devrait en être exclue. Les quantités extraites correspondent à la vente par le propriétaire de la ressource d'une tranche de son actif à enregistrer, en tant que telle, au compte de capital comme toute cession d'actif non financier. Ici aussi les questions soulevées sont difficiles et controversées. Elles concernent, il faut le noter, le système central de CN lui-même et ne sont pas spécifiques à la comptabilité économique de l'environnement. Je dois renvoyer ici à nouveau à la synthèse présentée dans "Une histoire de la comptabilité nationale" (p. 421-430 ; en particulier l'encadré 61 sur le calcul de la rente et de la valeur des gisements de ressources non renouvelables et l'encadré 62 qui porte sur comment enregistrer le prélèvement de ressources non renouvelables). Dans le cadre de la mise à jour, on a heureusement clarifié la question du traitement de l'activité et des dépenses de prospection minérale, en repoussant l'idée que les quantités découvertes soient considérées comme constituant un "actif naturel développé" et incluses dans la production. En revanche on n'a pas rouvert apparemment la question de l'extraction qui reste pendante, et c'est dommage.

4.3 *L'économie de la gratuité illusoire*

24. D'une toute autre nature est la question des services (ou des biens) apparemment gratuits, en totalité ou en partie, rendus dans le cadre d'activités marchandes clairement lucratives. La question est posée depuis au moins les années soixante-dix pour la consommation des programmes de télévision, radio, etc... financés par la publicité. Elle se pose pour la presse écrite. Son importance s'est encore accrue avec les services rendus via Internet par les entreprises comme Google (les recettes publicitaires représentent la presque totalité du chiffre d'affaires de cette dernière). Le phénomène apparaît à l'état pur avec le développement des quotidiens gratuits. D'une manière générale, il concerne tous les cas où les ménages dans les faits consomment des biens ou services, surtout des services, en particulier d'information ou de divertissement, en ne payant qu'une partie, à la limite aucune fraction, des coûts de production de ces services. Curieusement, la question ne semble avoir jamais figuré au programme d'une des vagues d'élaboration conceptuelle du SCN/SEC. Je l'ai soulevée moi-même à un certain moment au cours de la préparation du SCN 1993 sans retenir vraiment l'attention. J'ai rappelé à cette occasion que l'examen le plus approfondi de la question avait été effectué par John E. Creamans du Bureau of Economic Analysis des Etats-Unis dans un article de 1980. J'ai repris la question dans "Une histoire de la comptabilité nationale" (encadré 28, p. 207-210) en suggérant une solution plus simple que celle de Creamans, sur l'exemple de la télévision et en utilisant les données chiffrées de cet auteur. Elle consiste à enregistrer dans la consommation finale des ménages les services de programmes de divertissement mesuré à partir de leur coût (pour la partie non couverte par les paiements effectifs des ménages), en compensation de la fourniture d'un service d'écoute des messages publicitaires par ces ménages (voir p. 210). Il ne devrait pas être très compliqué d'adapter cette solution aux cas de figure analogues. Un traitement satisfaisant d'un phénomène dont l'importance ne fait que croître est doublement nécessaire. D'abord pour corriger l'anomalie qui résulte de l'exclusion totale ou en grande partie de la consommation finale de services qu'utilisent incontestablement les consommateurs. Ensuite, à titre de pédagogie sociale, pour essayer de clarifier aux yeux du public une partie de la question des illusions de la gratuité.

4.4 *Le concept de variation du niveau général des prix*

25. Dernier problème à mon sens très important que la mise à jour n'a pas, semble-t-il, abordé, celui de concept de variation du niveau général des prix. Cette variation intervient directement dans le compte de réévaluation du SCN/SEC introduit en 1993. Trois notions de gains ou pertes de détention y sont présentées, les gains/pertes nominaux, résultat de la variation des prix spécifiques des divers types d'actifs et de passifs qui composent les patrimoines, les gains/pertes neutres, c'est-à-dire ceux qui correspondent à l'augmentation du niveau général des prix, et enfin les gains/pertes réels, qui proviennent des variations de prix relatifs des divers types d'actifs et de passifs et peuvent s'interpréter en termes redistributifs. Peu de pays en vérité semblent avoir effectué complètement ce

type de calculs, car de toute façon peu nombreux sont ceux qui établissent régulièrement des comptes de patrimoine. Quoi qu'il en soit, il est aisé de voir que l'estimation des gains/pertes réels de détention dépend de la mesure de la variation du niveau général des prix. Or, lorsque celle-ci est évoquée, on se réfère en général à la variation de prix de flux de biens et services, soit de toute la demande finale en principe, soit du seul indice des prix à la consommation en pratique. Cette couverture partielle n'est pas satisfaisante, puisque les prix des actifs eux-mêmes à propos desquels on veut estimer des gains/pertes réels de détention n'y figurent pas. Nombreuses ont été, dans les dernières décennies, les critiques regrettant que les bulles de prix de certains actifs n'aient pas été prises en compte dans les mesures alléguées de la variation du niveau général des prix. Ces critiques rejoignent les remarques formulées depuis longtemps par des comptables nationaux et reprises dans un cadre comptable plus strict après les innovations du SCN 1993/SEC 1995. Ici aussi les questions soulevées sont difficiles. La combinaison de variations de prix de flux et de variations de prix de stocks n'est pas évidente, en particulier quelles pondérations retenir ? L'analyse et l'interprétation des gains/pertes de détention, ou plus généralement des gains/pertes de pouvoir d'achat (flux/stocks) nécessitent-elles de revisiter le problème d'ensemble des comptes nationaux complets "à prix constants" ? Le "retour" de l'inflation (expression peut-être impropre si on n'oublie pas les variations de prix de certains actifs dans les deux dernières décennies) devrait inciter à étudier enfin à fond le problème de la définition et de la mesure de la variation du niveau général des prix.

5 Décisions malvenues

5.1 *Une décision regrettable : les armements comme FBCF*

26. Si la mise à jour du SCN 1993 n'a pas traité d'importantes questions restées pendantes de longue date, en revanche elle a adopté certaines recommandations que je trouve, soit totalement erronées, soit pour le moins insuffisamment étudiées et douteuses. On a vu plus haut que l'inclusion éventuelle des dépenses de recherche-développement dans la FBCF avait été à nouveau âprement disputée. En revanche, on a décidé - apparemment sans beaucoup d'états d'âme, sauf chez un tout petit nombre d'experts - d'étendre la notion de FBCF à l'accumulation de tous les types de biens durables militaires et celle de variation de stocks aux biens militaires non durables. On est ainsi revenu sur un traitement adopté dès les débuts de la CN dans les années quarante et qui considérait que les acquisitions de biens dans le cadre des dépenses militaires entraient par convention dans la consommation finale des administrations publiques au cours de la période même de leur acquisition. La discussion dans l'AEG (le groupe d'experts-conseil pour la mise à jour) a été légère. Je ne discuterai pas à nouveau la question ici. Je l'ai fait brièvement dans une lettre de quelques pages au groupe inter-secretariat sur la comptabilité nationale en février 2004 et plus longuement dans une communication à la Conférence générale de l'IARIW d'août 2006 où je pose notamment la question sous la forme "Is war a process of economic production ?" Soit dit en passant je n'ai jamais reçu de réponse à la lettre de février 2004 et je ne considère pas quelques brèves remarques d'intervenants dans un groupe de discussion

électronique ou une confirmation de décision par l'AEG comme une réponse satisfaisante eu égard je ne dirai pas à la personnalité de l'auteur de la lettre, mais à l'importance de la question. Quant au texte de 2006, il est toujours dans les files d'attente de la Review of Income and Wealth.

Je persiste à penser que le changement apporté est à la fois inutile (le cadre d'un compte satellite bien conçu aurait permis de fournir des informations complémentaires), non fondé du point de vue de l'analyse économique, supposant sous une apparence de "naturalisme" ("durables" are "durable") un choix éthique contestable, et enfin gros de sérieuses nuisances pour l'avenir.

5.2 Une décision insuffisamment étudiée : priorité aux aspects financiers et de propriété sur les processus de transformation des produits

27. Insuffisamment étudiée a été de son côté la décision d'adopter de manière stricte le critère du changement de propriété plutôt que celui des mouvements physiques dans les flux internationaux de biens. Ici on a fait marche arrière par rapport au SCN 1993 qui avait vu les spécialistes de la Balance des paiements du Fonds monétaire international accepter des exceptions à leur propre critère (celui du changement de propriété, origine des flux de paiements) afin que le système international de Comptabilité nationale soit bien adapté à la représentation des opérations de production dans les tableaux entrées-sorties. En résultat de la mise à jour, il a été décidé que, aussi bien dans les relations internes qu'externes, le critère de la propriété des matières premières principales servirait à décider quelle unité est supposée conduire une activité de production industrielle de biens (celle qui possède la matière première) tandis que les unités réalisant la transformation effective seront considérées comme fournissant des services industriels (que la nomenclature de produits des Nations-Unies, il est vrai peu utilisée, classe du côté des services, alors que la nomenclature européenne de produits les associera heureusement (pour le moment ?) aux biens industriels correspondants). Pour illustrer, deux exemples. Premier exemple : un pays livrant du pétrole brut qu'il aura extrait de son sol ou acquis sur le marché à un autre pays qui en tirera des produits pétroliers raffinés qu'il lui livrera sera censé produire lui-même des produits pétroliers raffinés (le seul échange international enregistré entre ce deux pays sera un service industriel de raffinage). Cependant il pourra n'avoir sur son sol aucune raffinerie (cas de la Tunisie actuellement). Deuxième exemple, une chaîne de supermarchés d'un pays livrant du coton acheté par elle pour transformation en chemises à un fabricant d'un autre pays sera censée être un producteur de chemises.

On cherche à justifier ces nouveaux traitements en disant en particulier que dorénavant l'accent n'est plus porté sur les aspects techniques de la production (en les réduisant abusivement d'ailleurs aux fameux coefficients techniques ou plutôt technico-économiques des tableau entrées sorties), que ce qui compte ce sont les relations de propriété et les flux financiers générés, etc..., que la

mondialisation des processus économiques sera mieux reflétée puisque la sous-traitance internationale est de plus en plus répandue, etc... Ces tentatives de justification paraissent douteuses. Il ne semble pas qu'avant d'arrêter la décision en cause on ait procédé à une étude sérieuse de ses implications (ne serait-ce qu'une estimation des montants concernés par ce changement et la stabilité de ce type d'arrangements). Il y a eu manifestement une influence asymétrique des experts des Balances des paiements. La mondialisation implique certainement des transformations dans les processus d'organisation économique, de production et d'échange. Cependant il était nécessaire de procéder à une étude d'ensemble de la mondialisation et de ses implications avant de changer les règles. Il était nécessaire également de procéder à un réexamen d'ensemble de la conception des tableaux entrées-sorties de manière à tenir compte des transformations intervenues dans les dernières décennies. Il y en a d'ailleurs eu beaucoup d'autres que celles qui concernent la sous-traitance dans le cas particulier où le donneur d'ordre possède les principales matières premières. En particulier, celles liées aux modes d'organisation, de fonctionnement et de transformation des groupes de sociétés. Il fallait prendre en considération l'ensemble des nécessités et des points de vue, et pas nécessairement de manière prioritaire celui des spécialistes des balances des paiements. En particulier les préoccupations environnementales conduisent à mettre l'accent sur les processus techniques de production et les différentes technologies pouvant être mises en œuvre, afin d'apprécier leurs effets sur les consommations de matières et les émissions de polluants ou d'autres nuisances. Il me paraît très douteux que, de ce point de vue, les aspects techniques des processus aient perdu de leur importance, bien au contraire.

6 De la stratégie de la mise à jour/révision

28. Après avoir insisté sur quelques problèmes cruciaux de la mise à jour du SCN 1993, j'évoquerai brièvement quelques aspects que je qualifierais volontiers de futiles (non les questions elles-mêmes, mais la manière dont on les a traitées). Ainsi on a rediscuté l'ensemble de la question des coûts de transfert de propriété, comme lors des révisions précédentes, sans finalement rien changer. Une telle rediscussion n'était pas utile. On a décidé de remplacer l'expression consommation de capital fixe, par laquelle la CN s'était dans les décennies cinquante et soixante émancipée du vocabulaire de la comptabilité d'entreprise, par le terme dépréciation, qui risque de présenter des ambiguïtés avec ses autres usages par les comptables d'entreprise ou les économistes. Quel intérêt ? On a supprimé les appellations utilisées par le SCN 1993 pour la grande subdivision des actifs non financiers entre les actifs corporels (tangible assets) et les actifs incorporels (intangible assets). Ainsi le SCN mis à jour ne comprendra plus la catégorie des "intangible assets" (actifs incorporels, ou comme il est souvent dit immatériels dans une terminologie imparfaite) alors qu'elle est familière à la fois aux comptables d'entreprises et aux économistes et qu'elle est d'un usage quasi quotidien de nos jours. Cette décision paraît à la limite de l'absurde.

29. Au total, on éprouve à l'examen des conclusions de la mise à jour des sentiments mêlés : du très bon, du bon, du douteux, du mauvais et du très mauvais. Et on s'interroge sur la stratégie de cette mise à jour devenue en fait une révision : trop de questions ouvertes, trop de modifications proposées, le risque d'aboutir à une réécriture trop étendue du Livre bleu (sur ce point, comme je l'ai dit en commençant ce commentaire, je réserve mon jugement). Ces ambitions de fait trop vastes, dépassant même l'orientation retenue au début du processus (ainsi le thème des armements militaires ne figurait pas dans la liste initiale des déjà trop nombreux points à examiner) ont rendu difficile la maîtrise intellectuelle de l'ensemble de l'opération, y compris pour nombre de personnes qui y étaient directement impliquées j'imagine. Le système des groupes de discussion électroniques qui a des vertus présente aussi des inconvénients en rendant souvent difficiles des discussions un peu ordonnées.

A l'arrivée, bien comprendre le produit final va nécessiter en principe la lecture ou la relecture, pour ceux qui connaissent le volume de 1993, de l'ensemble d'un texte très allongé dans lequel il sera, je suppose, difficile au premier coup d'œil de distinguer ce qui a changé et ce qui est resté identique (sans précaution suffisante, changer un ou quelques mots peut modifier le sens d'un paragraphe, sans qu'aucune décision explicite n'ait été prise en ce sens). Pour les services statistiques nationaux, sauf (peut-être) les plus développés d'entre eux, les difficultés peuvent être grandes de mise en œuvre de changements trop fréquents et trop étendus de système, dans un contexte où les comptables nationaux expérimentés ne sont pas légion.

Dans les premières années qui ont suivi la publication du SCN 1993, une orientation plus modeste avait été retenue. Il s'agissait :

- d'examiner quelques questions ponctuelles limitées nécessitant une clarification ou effectivement une mise à jour ; ainsi fut-il procédé à propos des instruments financiers dérivés et de la mesure de la production des banques centrales, des décisions furent prises une par une et tous les changements nécessaires apportés en différentiel au texte de 1993 ;

- d'approfondir quelques grandes questions, une à la fois ou un petit nombre seulement ; ainsi avait-il été envisagé de prendre en priorité le problème des dépenses de recherche-développement.

Cette sage orientation a malheureusement été abandonnée. Il me semble que les instances responsables devraient réfléchir, dans une voie analogue, à la stratégie d'évolution du système central de CN. Il y a ainsi des leçons à tirer de la procédure suivie pour l'élaboration et la révision des normes comptables internationales de l'IASB (International Accounting Standard Board). Dans le cas de l'IASB, un projet complètement rédigé est diffusé largement pour discussion. Il est préparé et progressivement amendé par un groupe restreint de membres de l'IASB.

Pour les modifications ponctuelles, la méthode mise en œuvre immédiatement après la publication du SCN 1993 et rappelée un peu plus haut paraît la bonne. Une ou deux questions ou thèmes de plus grande importance (j'en ai mentionné quelques uns dans les sections 22 à 25 de ce commentaire) pourraient faire l'objet d'une étude approfondie tous les cinq ans environ. Pour cela on peut penser à un travail effectué dans le cadre d'un groupe d'experts restreint appuyant le groupe intersecrétariats. Cette phase devrait aboutir à des propositions complètement élaborées incluant la rédaction des principaux passages du Livre bleu à modifier ou compléter. Sur cette base, une phase de discussion publique aussi large que possible prendrait place, avant la mise au point finale des propositions. Un processus de ce type pourrait paraître moins ésotérique que ceux du passé et serait susceptible d'être suivi par un cercle plus large de personnes intéressées, y compris des utilisateurs. Un réexamen complet du cadre conceptuel ne devrait intervenir qu'après de longs intervalles (vingt-cinq à trente ans ?) ¹

Je me demande par ailleurs s'il est bien raisonnable, pour les pays membres de l'Union européenne, de poursuivre dans la voie actuelle de révision obligatoire de l'ensemble des estimations chiffrées du système central tous les cinq ans.

Mon souci, en présentant les suggestions de cette section 29, est de contribuer éventuellement au desserrement des contraintes qui pèsent sur les équipes de comptabilité nationale, pas assez étoffées en général il me semble pour pouvoir consacrer aux nombreuses et difficiles questions de substance qui appellent des réflexions approfondies le temps nécessaire.

7 Comptabilité nationale centrale et nouvelles attentes de la Société

30. De l'examen qui précède on peut conclure que la CN doit affronter de sérieuses difficultés pour donner une représentation convenable d'une réalité économique qui connaît de grands transformations, même en s'en tenant à sa partie centrale qui couvre l'économie marchande et l'économie non marchande monétaire. A vrai dire, c'est l'ensemble du système statistique public qui est confronté à des complexités de ce type. Par bien des côtés, il est devenu beaucoup plus difficile de représenter et mesurer les réalités économiques et sociales, avec lesquelles les réalités environnementales se sont de surcroît combinées, que ce n'était le cas dans les premières décennies d'après la seconde guerre mondiale. Certes les services statistiques sont beaucoup plus développés qu'ils ne l'étaient alors. Cependant, dans l'ensemble, leur essor a tendu à s'interrompre dans la

¹ - J'ai développé un peu plus, à titre indicatif, des suggestions relatives à la stratégie de mise à jour/révision du SCN dans le Powerpoint qui a servi de base à ma discussion des recommandations provisoires de la mise à jour à la Conférence de l'IARIW en 2006 (référence SNA-update-3-color.ppt, e-mail : marie-therese.pedersoli@insee.fr).

période même qui, à partir en gros du milieu des années soixante-dix jusqu'à aujourd'hui, a connu une accélération forte des transformations structurelles et de véritables sauts technologiques.

Mais alors, si on a à l'esprit les nouvelles attentes de nos sociétés en matière de représentation et de mesure de phénomènes plus complexes encore que ceux que le système central de comptabilité nationale couvre, attentes relatives à l'environnement naturel, au bien-être économique et social, au développement durable et plus généralement au progrès de nos sociétés, faut-il conclure que l'effort non négligeable que représentent les mises à jour et les révisions du SCN/SEC est vain et qu'il y aurait mieux à faire ?

7.1 Débats des années soixante-dix sur la mesure du bien-être : bref rappel

31. Je laisse la question en suspens pour un instant. Il me paraît utile de rappeler brièvement en effet les réflexions et les travaux auxquels ont participé les comptables nationaux, en parallèle en quelque sorte, mais non de manière déconnectée, de la maturation du SCN/SEC, sur les thèmes évoqués dans le paragraphe précédent.

L'encre du SCN 1968/SEC 1970 était à peine sèche que des discussions intenses se sont déroulées dans des cercles assez larges d'économistes, chercheurs, statisticiens, conseillers des décideurs politiques sur la mesure du bien-être. La problématique est dès le début plus large que celle du bien-être. Ainsi le fameux rapport du Club de Rome "The Limits to Growth" (1972) met-il l'accent sur les risques d'épuisement des ressources naturelles énergétiques. Cependant, dans le cadre d'une critique de la croissance sous de nombreux aspects, c'est le problème de la mesure du bien-être qui reçoit l'attention principale. Il est central dans l'étude qui a alors le plus grand retentissement ("Is growth obsolete ?" de William Nordhaus et James Tobin, 1972) et qui propose une Mesure du bien-être économique. La discussion s'étend jusqu'au milieu des années soixante-dix. Une sorte de conclusion provisoire est apportée, du côté de la statistique publique, par un rapport préparé pour l'ONU par Christopher T. Saunders, de l'Université du Sussex ("Comptes satellites à ajouter aux comptes et bilans nationaux pour mesurer le bien-être" (E/CN 3/477 du 17 février 1976). Le titre de ce rapport reflète bien l'orientation retenue. En effet, l'accord semble général sur le fait que, si la définition et la mesure de la production et de la consommation finale du SCN sont susceptibles de certaines modifications, il ne paraît pas possible de transformer les comptes centraux (par opposition à des comptes satellites) au point de pouvoir faire de certains des agrégats de ceux-ci une mesure monétaire agrégée du bien-être ou du bien-être économique (la terminologie varie).

Dans tous ces débats et propositions, les approches suivies combinent considérations théoriques partielles et considérations empiriques. On propose d'ajouter des choses (notamment une estimation de la valeur des loisirs, des activités ménagères), d'en soustraire certaines (en particulier, les

dépenses dites intermédiaires des administrations, c'est-à-dire surtout les dépenses régaliennes, le coût des déplacements domicile-travail, parfois une mesure globale des désagréments de l'urbanisation [chez Nordhaus et Tobin], ou ce que l'on appelle "dépenses défensives", etc...) ou d'en reclasser d'autres (comme les dépenses d'éducation et certaines dépenses de santé de la consommation à la formation de capital), etc....

32. Etudes et débats très intéressants ne se traduiront cependant pas par des travaux réguliers permettant l'établissement de séries, ni dans les services statistiques ni dans les milieux de la recherche. Et cela pour diverses raisons : la notion même que l'on souhaite appréhender n'est pas évidente ("Le problème fondamental serait en fait de définir ce qu'il s'agit au juste de mesurer", note avec sagacité le rapport Saunders dans ses conclusions au § 202), les résultats sont souvent très sensibles aux hypothèses (comme le montrent par exemple Nordhaus et Tobin à propos de l'évolution supposée de la productivité dans les activités ménagères et les loisirs), il paraît difficile de se mettre d'accord sur un agrégat monétaire alternatif, à plus forte raison de le normaliser internationalement.

Dans les travaux de l'époque, on note l'influence prépondérante de la prise en compte de deux types d'activités non marchandes non monétaires, les activités ménagères et les loisirs. Curieusement, on ne semble pas avoir rediscuté la question de savoir ce que l'on pourrait conclure sur l'évolution en termes réels du bien-être social, si on faisait l'hypothèse que toutes les activités à considérer étaient des activités marchandes. En France cependant, Oleg Arkhipoff aborde le problème de manière fondamentale sous l'angle de l'agrégation des préférences et du théorème d'impossibilité de Arrow. En revanche, personne à ma connaissance ne revisite alors ce qui a été connu dans les années quarante et cinquante comme "la discussion d'*Economica*". Initiée par John Hicks ("The Valuation of Social Income", *Economica*, mai 1940), dans le cadre conceptuel, plus rigoureux que celui de Pigou qui avait ouvert auparavant le débat, des courbes d'indifférence et de l'utilité ordinale, elle montre l'extrême difficulté de l'interprétation de la variation du revenu national réel en termes de bien-être économique, même dans l'hypothèse d'une économie purement marchande en situation d'équilibre de concurrence parfaite et même en limitant l'interprétation au sens de la variation. Cette conclusion a probablement conforté les comptables nationaux de l'époque (Stone, Denison, Gilbert ...) dans leur rejet de l'idée que la CN avait, ou même pouvait avoir pour objectif de mesurer le bien-être économique et dans leur refus de suivre les idées de Kuznets à ce propos ².

33. Les réflexions de la première partie des années soixante-dix ont eu finalement, semble-t-il, comme conséquence principale, sur la lancée du mouvement des indicateurs sociaux, de contribuer à l'énorme impulsion donnée au développement des statistiques sociales sous toutes leurs formes, y compris les publications synthétiques sur la situation sociale comme *Social Trends* au Royaume-Uni et *Données sociales* en France, et en dépit de l'échec de la tentative de Stone d'élaborer dans le

² - Pour un rappel historique synthétique, on peut se reporter à "Une histoire de la comptabilité nationale", chapitre 7, Production, valeur, bien-être (p. 345-380).

cadre onusien un Système de statistiques démographiques et sociales (1975) visant une certaine similarité avec le système de comptabilité nationale.

Dans les décennies qui suivent et jusqu'à la fin du siècle, les comptables nationaux n'ont pas l'occasion de s'investir à nouveau dans des débats analogues sur la mesure du bien-être. Des travaux du type de ceux de Nordhaus et Tobin continuent à se réaliser en essayant de prendre en compte des phénomènes additionnels, tels le coût des accidents de la route ou de la criminalité. Ils sont le fait de chercheurs des milieux universitaires ou d'organismes de la société civile avec souvent pour ces derniers une orientation militante. On peut noter que ces travaux se diversifient, avec une nette césure entre ceux qui continuent à imaginer un agrégat monétaire synthétique de plus en plus englobant et ceux qui proposent un indicateur qui peut être unique (avec des objectifs qui peuvent différer, au moins en partie) mais multidimensionnel soit en combinant des indicateurs partiels seulement physiques, soit en combinant à la fois des indicateurs physiques et des indicateurs monétaires.

7.2 Les comptables nationaux plus engagés sur la prise en compte de l'environnement

34. De leur côté, des comptables nationaux associés à d'autres experts, publics ou privés, investissent surtout dans les problèmes de la comptabilité de l'environnement, principalement à propos des relations entre l'économie et la nature. Les travaux dans ce domaine, passés d'abord au second plan avec le retour du chômage de masse dans les économies développées, reprennent avec vigueur dans les dernières années quatre-vingt. Ils aboutissent à un manuel provisoire publié en 1993 par l'ONU "Integrated Environmental and Economic Accounting". Le manuel est axé sur les coûts environnementaux, plus précisément la partie de ces coûts non supportés par l'économie, c'est-à-dire sur la valeur de la dégradation des actifs naturels. Il propose un cadre comptable conceptuel ambitieux, avec de nombreuses variantes, notamment pour les méthodes d'évaluation envisageables. Il donne lieu à des débats très riches auxquels participent des économistes, des statisticiens et des environnementalistes ³. On peut se reporter pour une présentation synthétique du S.E.E.A. (c'est le sigle anglais de ce système intégré) et des principaux problèmes soulevés à la section 3. Le débat sur l'environnement du chapitre 8. Production, revenu, patrimoine d'une Histoire de la comptabilité nationale (p. 421-441). Le point faible principal du SEEA 1993 est d'être essentiellement axée sur la définition et l'estimation d'un produit intérieur net ajusté (à la baisse) pour l'environnement en valeur nominale. Outre les grandes difficultés de concepts, de méthodes et de données, cette fixation, partagée par la plupart des environnementalistes, explique dans une large mesure les réactions réticentes des comptables nationaux et le fait que le SEEA 1993 n'ait guère été appliquée. Une version révisée du SEEA a été adoptée en 2003. Plus développée que celle de 1993 et d'un contenu

³ - J'ai publié dans ce contexte un article essayant d'imaginer ce que pourraient être les implications de l'introduction dans le système conceptuel central de la CN des relations économie/nature ("Reflections on Environmental Accounting Issues", the Review of Income and Wealth, June 1995).

très riche, elle a cherché à éviter ce blocage en focalisant moins l'attention sur les tableaux de synthèse qu'avait proposés la manuel de 1993. Ce faisant, cependant, elle n'est pas parvenue à dégager ce qui aurait pu être un objectif opérationnel mieux délimité. Ma conviction est qu'il faudrait se concentrer d'abord, pour progresser, sur l'objectif de mesurer les coûts environnementaux (d'évitement ou de réparation) non supportés par l'économie (non payés donc) et de les *ajouter* à la valeur de la consommation payée (plus précisément de la demande finale résidente) au sens de la CN, faisant ainsi apparaître que nous consommons une partie de la nature. Le SEEA va faire l'objet d'une nouvelle version dans les prochaines années, avec l'intention nettement affichée par la Commission de Statistique des Nations-Unies d'en faire une norme internationale. Les travaux ont déjà commencé dans le cadre du groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement. Après quelques années d'absence, la France participe heureusement de nouveau à ce groupe.

7.3 Moyens (production et acquisition de biens et services, etc....) et résultats (bien-être, performances des sociétés)

35. Revenons au système central de CN. S'il ne peut fournir une valeur monétaire agrégée du bien-être économique et de sa variation en termes réels, cela ne veut pas dire que ce qu'il contient n'a pas de rapport avec le bien-être, puisqu'en effet il mesure, entre autres, la valeur des consommations marchandes et non marchandes monétaires (services des administrations publiques principalement) qui servent évidemment à quelque chose, sinon on n'aurait aucune raison de les acquérir. J'adopte volontiers, en particulier dans les discussions à propos des critiques portant sur l'interprétation du PIB (je dis PIB pour faire court), une présentation disant : « le "PIB", (et donc la consommation qui en est une composante) se situe dans la sphère des moyens tandis que la satisfaction, le bien-être, etc... se situent dans celles des résultats ». Les résultats, en termes de bien-être ou de performances de la société, etc..., dépendent de bien d'autres facteurs que la production (consommation des biens et services couverts par la CN), y compris parmi ces facteurs les inégalités de revenu et de patrimoine. Ces deux dernières phrases paraissent de simple bon sens, mais elles soulèvent des problèmes plus complexes qu'il n'y peut paraître au premier abord. En effet, elles introduisent implicitement la distinction entre un processus d'acquisition des biens et services de consommation et un processus d'utilisation de ceux-ci. Les résultats vont apparaître au cours du processus d'utilisation, en même temps qu'interviennent d'autres facteurs. Mais nous sommes intéressés par la mesure du volume des biens et services de consommation acquis (comme moyens) plus que par leur valeur aux prix courants. La mesure de ce volume, dans une approche rigoureuse mais qui est loin d'être généralisée encore, correspond à la variation des performances des biens et services considérés (cela vaut aussi pour les biens d'équipement bien sûr), laquelle résulte de la variation combinée des caractéristiques (techniques) de ces biens et services. Ce sont ces caractéristiques (vitesse, robustesse, teneur en protéine, couleur, maniabilité, isolation phonique, etc., etc...) qui font que les biens et services servent à quelque chose. La mesure du volume des biens et services consommés (ou investis) doit donc prendre en compte le "résultat", dans un certain sens, qu'on peut normalement attendre de

l'utilisation de ces biens et services. La théorie des préférences du consommateur rationnel, dans son interprétation courante, semble résoudre le problème de l'opposition moyens/résultats. Au niveau individuel en tout cas, l'opposition disparaîtrait-elle, grâce au concept d'utilité qui semble intégrer décisions sur les moyens et prise en compte des "résultats" attendus ? Cependant, on peut se demander ce que le concept d'utilité est censé couvrir, c'est-à-dire ce qui est pris en compte par le consommateur rationnel lorsqu'il établit son échelle de préférences. De toute façon le résultat ultime va dépendre aussi d'autres déterminants du bien-être. On peut penser, mais ce point demande des réflexions approfondies, que le résultat ultime devrait s'apprécier souvent en termes d'états (de santé, de sécurité, de niveau éducatif, etc...), et aussi de variables complexes (comme l'espérance de vie, l'espérance de vie sans handicap, etc...).

Les réflexions en cours sur l'estimation de la variation en volume des services non marchands des administrations en se plaçant du côté des sorties de leur processus de production et non du côté des coûts de cette production (mode de valorisation considéré comme incontournable pour l'établissement des comptes en valeur courante) obligent à affronter explicitement la question de savoir comment distinguer ce qui constitue un résultat attribuable à l'output d'un service et ce qui résulte au contraire de l'action d'autres facteurs. La langue anglaise utilise les termes output et outcome. Il ne faut pas confondre l'output avec n'importe quelle notion d'outcome, à plus forte raison lorsque, pour apprécier le volume de certains services non marchands, on doit distinguer directement la partie de l'outcome attribuable au volume de l'output et la partie de l'outcome qui résulte d'autres facteurs, alors qu'il existe de surcroît différentes phases ou niveaux où des notions d'outcome peuvent être observées.

36. Ces quelques remarques, sans caractère conclusif, visent à suggérer que, même lorsque l'attention est principalement portée sur des notions qui se situent "beyond GDP", les recherches visant à une meilleure maîtrise de l'établissement des comptes nationaux centraux (sans oublier ce qui peut être fait aussi dans des comptes satellites) ne sont pas indifférentes. En particulier, bien comprendre l'interprétation des prix de transaction/marché (ou de leurs approximations) sur lesquels reposent les comptes du système central de CN est indispensable lorsque l'on cherche à étendre de plus en plus loin ce qui, de Pigou au SCN 1993, était considéré comme "à portée de mesure de la monnaie".

37. Une telle extension s'appuie sur un recours intensif à la théorie économique. Ce mouvement pose des questions difficiles à la comptabilité économique nationale centrale. Celle-ci se trouve en effet ne pas pouvoir répondre, ou du moins pas complètement, à des attentes que beaucoup d'économistes s'offrent à satisfaire. En vérité, le problème des relations entre un système d'observation du présent et du passé comme la CN (ceci vaut pour le système statistique public en général) et des systèmes analytiques à vues exploratoires ou prescriptives est central si l'on veut éviter les erreurs d'interprétation et les malentendus. Des problèmes de ce type peuvent apparaître dans le cœur même de la CN centrale, ainsi que l'a montré le vif débat, non entièrement conclusif, qui a pris place pendant la mise à jour du SCN 1993 sur la question de savoir s'il était opportun d'introduire dans les comptes

du système central des catégories telles que les services du capital et l'estimation de la rémunération totale du travail, y compris celui des non salariés, qui sont utilisées par les analystes de la productivité dans leurs travaux, et par conséquent d'y inclure des résultats d'estimations de productivité eux-mêmes.

Il est intéressant de noter, dans un tout autre registre, le défi et les problèmes d'interprétation que pose le développement d'un outil comme l'empreinte écologique qui propose un cadre comptable synthétique, en termes purement physiques, sur les relations entre l'économie et la nature.